
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 05 mai 2021

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Coronavirus COVID-19 : Evolution de l'épidémie au 5 mai 2021.

Pour accélérer la constitution de l'immunité collective, la cible des personnes qui peuvent bénéficier de la vaccination est élargie à toutes les personnes de plus de 16 ans.

Ce vendredi 30 avril, 5 prélèvements positifs au COVID ont été repérés, après criblage, comme positifs au variant dit britannique. Les opérations d'isolement strict et de recherche de contacts ont été immédiatement lancées par la plate-forme de contact tracing.

Ouverture de la cible vaccinale à toutes les personnes de plus de 16 ans

La campagne de vaccination a débuté le 25 janvier à Mayotte. Afin de favoriser une large couverture vaccinale en Outre-mer, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, rendent accessible la vaccination à une cible élargie dans plusieurs territoires. À Mayotte, la vaccination est désormais ouverte à **toutes les personnes de plus de 16 ans**. [Une autorisation parentale](#) et une photocopie de la pièce d'identité du parent signataire (ou tuteur légal) seront nécessaires pour tous les mineurs souhaitant se faire vacciner. L'Autorisation de mise en marché du vaccin Pfizer, unique référence disponible sur le territoire, permet l'utilisation auprès de la tranche d'âge 16/18 ans. L'ouverture de la vaccination à cette tranche d'âge permet la vaccination de 17 931 personnes soit plus de 6% de la population générale.

Les bénéfices individuels et collectifs de la vaccination

Les vaccins ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché ont fait la preuve de leur efficacité pour réduire les hospitalisations et la mortalité dues à la Covid-19. Complémentairement, les données les plus récentes montrent une réduction de la transmission du virus par les personnes vaccinées. Une seule dose de vaccin Pfizer permet de réduire la transmission du coronavirus jusqu'à près de **50 %** au sein d'un même foyer, où le risque de contagion est élevé. Ces résultats nous prouvent une nouvelle fois, que le vaccin contre la COVID-19 est le seul moyen d'espérer pouvoir retrouver une vie « normale ».

Présence du variant britannique à Mayotte

Suite aux prélèvements de la semaine dernière, **5 cas** du variant VOC-202012/01 (*variant britannique*) ont été détectés à Mayotte. Ces personnes ont vraisemblablement contracté le virus en Métropole.

Sans attendre les résultats, la cellule de contact tracing a mis tout en œuvre pour s'assurer que ces personnes respectent l'isolement afin de stopper les chaînes de contamination ; la famille proche et l'entourage déclarés ont été dépistés. Lors de la contamination par un variant, les procédures sont renforcées. L'isolement est à dix jours à Mayotte pour les personnes positives, quel que soit le variant.

La présence du variant VOC-202012/01 à Mayotte nécessite donc une vigilance accrue et un respect renforcé des mesures d'isolement en cas de symptômes ou de cas de COVID-19 dans l'entourage, d'où l'importance de se faire dépister au moindre signe ou en cas de doute !